

SÉANCE DU 16 MAI 2024

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie, Maire.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; M RODRIGUES Antonio, 1^{er} adjoint ; Mme LEBLANC Valérie, 2^{ème} adjointe ; Mr CALAVIA Richard, 3^{ème} adjoint.

DEVAUX Christiane, DURRENS Rémy, GRIMALDI Lucas, MAQUET Jean-Michel, ROCHE Anne-Marie, VAN HAMME Pierre, VISSERIA Patrick.

Absents excusés : Jacques GÉRARD et Jacques RENARD

Absentes non excusées : Maïwenn LASSERRE et Elisabeth MICHEL

A été nommé secrétaire : Jean-Michel MAQUET

N°2024-18 :

Objet de la délibération : Signature convention du patrimoine – Collecte de dons relative à la restauration de l'église de Saint-Martial-Laborie

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une convention peut être signée avec la Fondation du Patrimoine concernant la collecte de dons relative à la restauration de l'église de Saint-Martial-Laborie. Cette convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de la campagne de collecte de dons lancée par la Fondation du Patrimoine et destinée à soutenir le projet de restauration de l'Eglise de Saint-Martial-Laborie dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte, autorise et charge Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

N°2024-19 :

Objet de la délibération : Amortissement fonds de concours versé à la CCILAP pour le trottoir de la médiathèque

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le fonds de concours versé à la CCILAP concernant les travaux de réfection du trottoir devant la médiathèque d'un montant de 5 635 € doit être amorti.

Monsieur Le Maire propose d'amortir cette somme sur 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'amortir le fond de concours versé à la CCILAP concernant les travaux de réfection du trottoir devant la médiathèque d'un montant de 5 635 € sur 2 ans.

N°2024-20 :

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention pour voyage scolaire

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention pour le voyage scolaire à La Plagne du 5 au 9 février 2024 de Timéo LEYMARIE, élève en 1^{ère} G2 à la Cité Scolaire Giraut de Borneil.

Monsieur Le Maire propose de verser la somme de 50 € à la famille sur présentation de l'attestation de la participation financière délivrée par le Gestionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 50 € à la famille pour le voyage scolaire de Timéo LEYMARIE.

N°2024-21 :

Objet de la délibération : Vote des taux 2024

Par délibération n°2024-15 du 11 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière Bâtie : 42,06 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 65,18 %
Taxe Habitation : 8,11 % + 0,597

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Les taux doivent respecter la règle de lien.

Monsieur Le Maire propose de voter les taux suivants :

Taxe Foncière Bâtie : 42,06 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 65,17 %
Taxe Habitation : 8,70 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les taux pour les 3 taxes de 2024.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-15.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
En mairie le 17 Mai 2024
Le Maire
Jean-Marie QUEYROU